MAIRIE DE TARTAS

Envoyé en préfecture le 10/08/2018 Reçu en préfecture le 10/08/2018



ID: 040-214003139-20180808-2018_DC25-AR



DECISION N° 2018 - 25

RESTRUCTURATION DU BATIMENT ABRITANT LA MAIRIE LOT N°7 - CARRELAGES / FAIENCES

AVENANT N°2 - entreprise LESCA

LE MAIRE DE TARTAS (Landes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 21 septembre 2015 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

VU la décision n° 2018-4 du 28 février 2018 portant attribution des marchés de travaux de Réhabilitation de l'Hôtel de Ville Mise aux normes d'accessibilité et sécurité qui a confié les travaux du lot n° 7 - CARRELAGES / FAIENCES à l'entreprise Joel LESCA & fils 699 route de Condrette 40400 TARTAS

CONSIDERANT qu'en cours d'exécution il est apparu indispensable de réaliser une chape allégée dans la salle polyvalente du ler étage de la Mairie

VU que ces travaux supplémentaires ont été chiffrés par l'entreprise et validés par l'architecte, Maître d'oeuvre du projet, aboutit à une plus value de 10 080.00 € HT

DECIDE

Article 1^{er} : de signer l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n° 7 - CARRELAGES / FAIENCES à l'entreprise Joel LESCA & fils 699 route de Condrette 40400 TARTAS délais avec l'incidence financière ci-après :

	Montant	TVA	Montant TTC
	HT	20%	
marché initial	24 729.00 €	4 945.80 €	29 674.80 €
Présent avenant	10 080.00 €	2 016.00 €	12 096.00 €
Marché après avenant	34 809.00 €	6 961.80 €	41 770.80 €

Article 2: La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet.

Fait à Tartas, le 8 août 2018

